

DEPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement de Bernay

Canton de BOURG-ACHARD

\*\*\*\*\*

Mairie de La Haye-de-Routot

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2024 à 18 h 30

	Fonction	Présent/Absent/Excusé
BINET Jacques	Maire	Présent
DELAMARE Dominique	1 <sup>er</sup> Adjoint	Présent
MARGOT Alain	2 <sup>ème</sup> Adjoint	Excusé
PETIT Alain	Conseiller	Présent
FISCHER Dominique	Conseillère	Présente
GOLFRIN Olivier	Conseiller	Présent
GALIEN Didier	Conseiller	Présent
LECARPENTIER Jean-Pierre	Conseiller	Présent
DESTRUEL Chloë	Conseillère	Absente
MURER Emilie	Conseillère	Présente
LEVEQUE Sandrine	Conseillère	Présente

**Quorum : 11**

**Nombre de conseillers : 11**

**Nombre de conseillers présents : 09**

**Nombre d'absent(s) : 2**

**Nombre de pouvoir(s) : 1**

**Pouvoir : MARGOT Alain donne pouvoir à DELAMARE Dominique**

**Président de séance : BINET Jacques**

**Secrétaire de séance : PETIT Alain**

**Ouverture de la séance à 18 h 35**

Ordre du jour :

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2024.

Délibération n°2 :

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

**Délibération 03-2024 : Approbation du compte de gestion 2023**

## Le Conseil Municipal

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023
- statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **Délibération 04-2024 : Approbation du compte administratif 2023**

Le conseil réuni sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARE, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur BINET, Maire, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif.

Celui-ci fait ressortir,

#### **En section de fonctionnement :**

- Un total de dépenses de 156 472.62 € et un total de recettes de 172 470.96 €. Le résultat de la section de fonctionnement avec reprise de l'excédant 2023 se résume donc à un **excédent de 76 733.03 €**.

#### **En section d'investissement :**

- Un total de dépenses de 9 056.56 € et un total de recettes de 31 223.76 €. Le résultat de la section d'investissement avec reprise de l'excédant 2022 se résume donc à un **excédent de 22 167.20 €**.

Le compte administratif 2023 en conformité avec le compte de gestion du receveur est approuvé à l'unanimité.

**Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.**

### **Délibération 05-2024 : Vote des taux d'imposition 2024**

Le conseil municipal décide d'appliquer aux bases d'imposition communiquées par les services fiscaux les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) :	34.88 %
Taxe foncière (non bâti) :	35.09 %
Taxe d'habitation :	6.56 %

**Délibération 06-2024 : Vote des subventions 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les associations qui ont effectués une demande de subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de subventionner les associations suivantes :

<b>Demandes de subventions reçues en mairie</b>	<b>SUBVENTIONS 2023</b>	<b>SUBVENTIONS 2024</b>	<b>ADHERANTS</b>
Roumois Terres Vivantes en Normandie	1500.00 €	1500.00 €	
Club « Les Millénaires »	750.00 €	750.00 €	
Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers	150.00 €	150.00 €	
SARS Appeville Annebault	300.00 €	300.00 €	
Comité de Jumelage Europe et Roumois	124.00 €	124.00 €	
Confrérie de Charité La Haye de Routot	150.00 €	150.00 €	
Amis des monuments et Sites de l'Eure	20.00 €	20.00 €	
Images 27	5 500.00 €	150.00 €	
Association ARBRES	45.00 €	45.00 €	
Badminton Club Roumois	-	100.00 €	7
Association Sauvegarde de la Faune du Roumois	50.00 €	50.00 €	
A.S ROUTOT	150.00 €	100.00 €	10
Comité des Fêtes	600.00 €	600.00 €	
Ecole des Arts Bourg-Achard	-	-	2
Association Les Amis des Ifs	900.00 €	900.00 €	
Association sportive du collège de Routot	-	-	
Association « Le Muguet »	-	-	
MFR Routot	-	-	1
Association Rugby Club de Pont-Audemer	-		
Les restos du cœur Evreux	-	-	
Secours Catholique	-	-	
CFA Val de Reuil	-	-	1
Protection Civil Normandie Seine	-	-	
Ecole de musique théâtre du Roumois	-	-	
Divers			
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>10 500 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	

## Délibération 07-2024 : Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2024, qui se présente comme suit :

Recettes d'investissement :	<b>31 223.76 €</b>
Dépenses d'investissement :	<b>9 056.56 €</b>
Recettes de fonctionnement :	<b>172 470.96 €</b>
Dépenses de fonctionnement :	<b>156 472.62 €</b>

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal :

- Le budget primitif 2024, tel qu'il vient de lui être présenté, est approuvé à l'unanimité.

### Questions diverses

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, la demande de la Confrérie de la Charité de la Haye de Routot pour une participation concernant la restauration de la bannière et le chapon

Monsieur le Maire transmet les devis qui concernent la restauration de la bannière et du chapon pour un montant de 2173.88 € pour la bannière et de     pour le chaperon soit un total de

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 1000 €.

La séance est levée à 20 h 30.

Procès-verbal arrêté le :

25 AVRIL 2024

Signature du Secrétaire,

PETIT Alain

Signature du Maire,

BINET Jacques

